CYCLE DE WEBINAIRES SUR LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES

WEBINAIRE SUR LA PRISE DE COMPETENCE AOM

Organisé par la cellule France mobilités Hauts-de-France et le CNFPT

Le 3 septembre 2020

PRESENTATION
Cellule France mobilités Hauts-de-France

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Cerema

BANQUE des TERRITOIRES
Caisse des Dépôts GROUPE

Région Hauts-de-France

La cellule régionale d'appui Hauts-de-France

Animer l'écosystème régional de la mobilité –
Contribuer à se faire rencontrer les acteurs qui proposent des solutions et ceux qui en recherchent : **mission d'animation**

Aider les projets des collectivités -
Apporter une ingénierie technique, financière et réglementaire : **mission de conseil**

Centraliser les ressources documentaires
Mettre à disposition des études, des données, des contacts: **mission de capitalisation des connaissances et pratiques**

Le cycle de webinaires : un exemple d'animation de l'écosystème de la mobilité

La cellule en quelques lignes…

- Plateforme France Mobilités : **www.francemobilites.fr**

Page régionale : https://www.francemobilites.fr/regions/hauts-france

- **Adresse mail** de la cellule régionale :

hautsdefrance@francemobilites.fr

- **Vos correspondants régionaux**

Nathalie PITAVAL

Sandra MOREELS

Mathieu CHASSIGNET

Martial MASSELOT

Présentation du CNFPT

Acteur de la formation des agents territoriaux

Organisation (réforme en cours):

Nationale : Siège / INET et INSET / pôles de compétences

Locale : Espaces de coopération / Directions régionales / antennes

Diversification des modalités de formation :

Offres en présentiel

Offres mixtes

Offre à distance

Actions du CNFPT / politiques de mobilité

Stages du catalogue national

http://www.cnfpt.fr/catalogue/

Evènementiels

http://www.cnfpt.fr/se-former/se-former-autrement/participer-a-nos-manifestations

- Partenariaux avec Cerema / Ademe / Collectivités

(JN management de la mobilité, journées européennes de Strasbourg…..)

- Rencontres territoriales / Journées d'actualité

Production de ressources :

Plateforme collaborative : E-communauté « mobilité déplacements transport »

Ressources documentaires, mooc (sur inscription)

Cycles de webinaires

Présentation de la loi d'orientation des mobilités

Bertrand DEPIGNY

CEREMA
Direction technique Villes et territoires

La loi d'orientation des mobilités : contexte

Une impulsion politique : Agir sur les mobilités du quotidien

- Une dynamique de réflexion collective : les Assises de la mobilité
- Deux « produits de sortie » : la LOM + France mobilités

Mettre à jour le cadre législatif de la mobilité et des transports 30 ans après la LOTI

- Dans le sillage des lois MAPTAM et NOTRe
- Adapter l'organisation des transports et de la mobilité à l'évolution des modes de vie et de déplacements

La loi d'orientation des mobilités : enjeux pour la gouvernance

Doter l'ensemble du territoire d'AOM locales

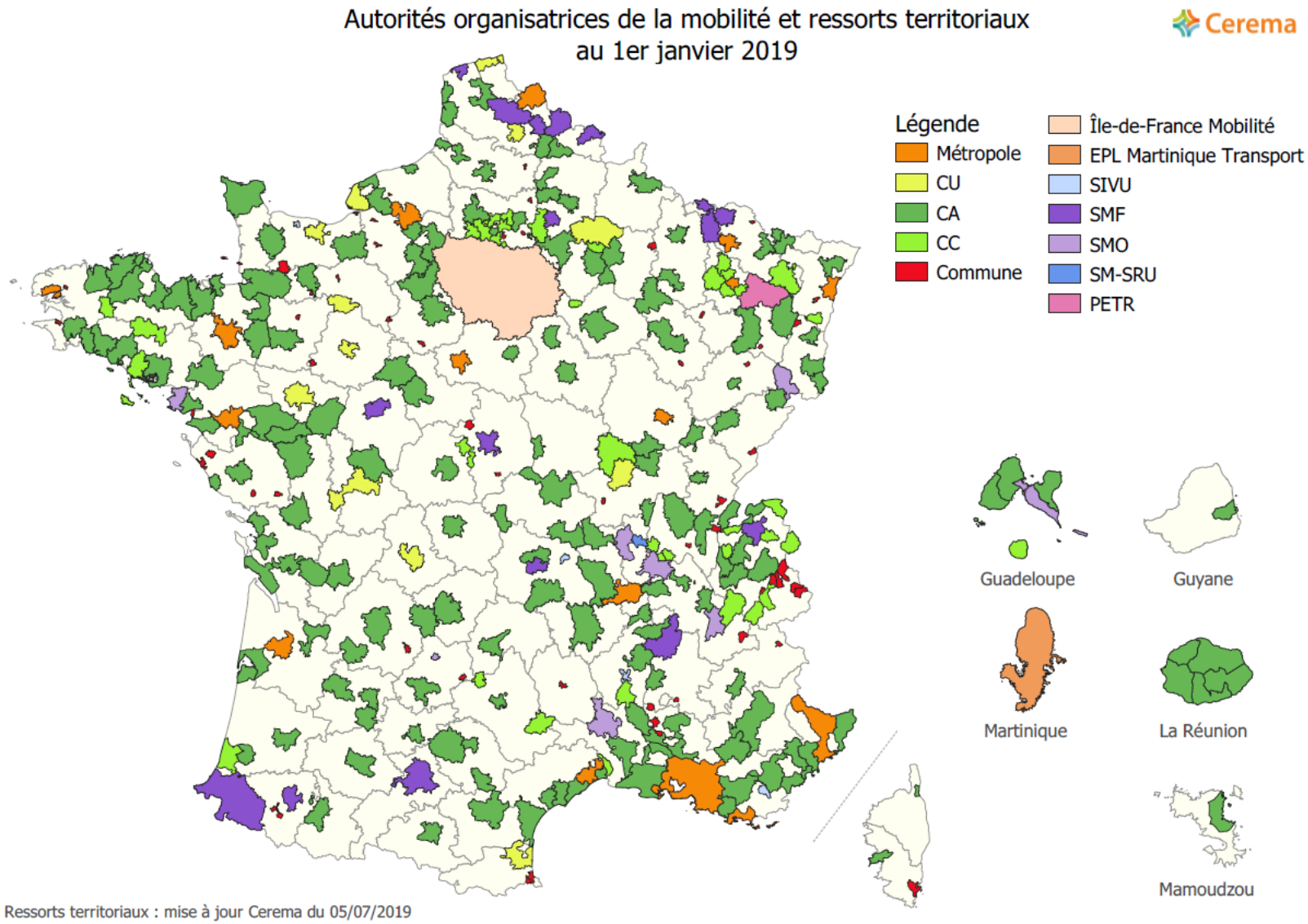

Cerema

Les grands principes en matière de gouvernance des mobilités

Un schéma-type d'organisation de la compétence « mobilité » autour de :

- La région, AOM régionale (maillage du territoire)
- l'intercommunalité, AOM locale (proximité)

Une coordination entre ces deux échelles :

- Assurée par la région à l'échelle du bassin de mobilité
- Traduite dans un contrat opérationnel de mobilité

Qui peut choisir de prendre la compétence mobilités ?

La communauté de communes est encouragée à prendre la compétence « mobilité » :

- Soit à l'échelle de son territoire
- Soit à une échelle plus large, après transfert de la compétence à un PETR, un pôle métropolitain, un SM (transport, SCoT, PNR…)

Dans le cas contraire, **la région devient automatiquement AOM sur le territoire de la CC au 1er juillet 2021.**

Modalités et calendrier de prise de compétence d'organisation de la mobilité

Avant le 31/03/2021 ------- La communauté de communes a-t-elle délibéré pour se saisir de la compétence mobilité ?

- **Oui** → *Avant le 30/06/2021* ------- Les communes ont-elles délibéré à la majorité qualifiée ?
  (droit commun du transfert de compétences L. 5211-17 du CGCT)
  - **Oui** → *A partir du 01/07/2021* -------
    La CC est AOM locale

    Elle peut :
    - Transférer sa compétence mobilité à une échelle supra-communautaire (SM, PETR)
    - Demander à la région le transfert des services qu'elle organise situés à l'intérieur du ressort territorial de la communauté de communes AOM
  - **Non** → **La région est AOM locale**
- **Non** → **La région est AOM locale**

Pourquoi prendre la compétence mobilités ?

Pour une communauté de communes, prendre la compétence d'organisation de la mobilité, c'est :

- Élaborer une stratégie de mobilité dans le cadre de son projet de territoire
- Devenir un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité,
- Décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir,
- Rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins

Attention :

Prendre la compétence « mobilité » pour une communauté de communes ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la région sur son territoire au moment de la prise de compétence. Ce transfert ne s'effectue que si la communauté de communes en fait la demande.

Quels moyens d'action supplémentaires ?

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie locale de mobilité

- En s'appuyant sur le plan de mobilité simplifié,
- En activant les leviers d'action suivants :
- Organiser des services
- Contribuer au développement de projets
- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisés à la mobilité

Une compétence unique, mais qui peut s'exercer « à la carte »

La compétence mobilité n'est pas sécable *(on ne choisit pas de devenir AOM pour une partie seulement du contenu de la compétence mobilité),* ***mais elle peut s'exercer « à la carte »****, c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la région.*

Quels moyens d'action supplémentaires ?

Fédérer les acteurs locaux

- En organisant le comité des partenaires

- Composé des acteurs locaux : représentants des employeurs, des usagers, des habitants, autres…
- Informer, concerter et communiquer sur la politique de mobilité de l'AOM une fois par an
- Évaluer et améliorer l'offre de services de l'AOM

Quels moyens d'action supplémentaires ?

Participer au contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité

- **Les bassins de mobilité**

- Définis par la région, en concertation avec les AOM, SM SRU, CD, CC sur lesquelles la région est AOM locale,
- Composés d'un ou plusieurs EPCI-FP
- Peuvent être interrégionaux

Quels moyens d'action supplémentaires ?

- **Le contrat opérationnel de mobilité**

- **Réunit les AOM du bassin, les SM SRU, les CD, les gestionnaires de gares ou pôles d'échanges**

- Traduit l'engagement commun d'agir sur :
- La coordination entre les différents modes (horaires, billettique, information, répartition territoriale des points de vente…)
- Le rabattement vers les pôles d'échanges et aires de mobilité,
- La continuité de service en situation dégradée
- La diffusion des bonnes pratiques,
- l'aide à la mise en place de solutions innovantes

Comment organiser la compétence mobilité ?

Connaître les caractéristiques de la mobilité de son territoire et de l'offre existante

- **Obtenir une image des besoins via :**
- Les documents de planification/de projet de territoire
- Les données du recensement de l'INSEE
- La mobilisation des acteurs locaux
- Les enquêtes légères auprès du public

Comment organiser la compétence mobilité ?

Connaître les caractéristiques de la mobilité de son territoire et de l'offre existante

- **Recenser les services de mobilité**

- Organisés par les collectivités,

- Organisés par la sphère privée/associative

⇒ Mettre en évidence les lacunes, améliorations nécessaires et besoins de coordination de l'existant

En résumé, sur le territoire d'une communauté de communes AOM, deux types de services réguliers peuvent coexister :

- *des services situés intégralement sur le ressort territorial de la communauté de communes AOM, que celle-ci peut demander à organiser si elle le souhaite ;*
- *des services qui traversent le ressort territorial de la communauté de communes AOM que seule la région doit continuer à organiser selon sa stratégie de mobilité en tant qu'AOM régionale.*

Comment organiser la compétence mobilité ?

Identifier les enjeux de mobilité de son territoire

- Accessibilité des différentes polarités du territoire
- Accessibilité des personnes vulnérables
- Articulation/hiérarchisation/rabattement
- Préservation de l’environnement

Comment organiser la compétence mobilité ?

Développer des services adaptés au territoire

- Organiser des services (régulier, TAD, scolaire, mobilités actives, partagées, solidaires)
- Contribuer (financièrement, techniquement) au développement de projets de mobilités actives, partagées, solidaires
- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité

Comment financer la compétence mobilité ?

Mobiliser les leviers financiers à la disposition des communautés de communes

- **Le versement mobilité**

- Possible pour les CC en cas d'organisation de services réguliers

- Vote d'une délibération listant les services que l'AOM souhaite organiser

- Peut servir au financement de toutes les dépenses relatives à l'organisation de la mobilité

Comment financer la compétence mobilité ?

Mobiliser les leviers financiers à la disposition des communautés de communes

- **Les dispositifs de soutien de l'État**

- DSIL, CPER, DTER, DPV, TDIL

- **Les appels à projet et manifestations d'intérêt**

- TCSP, TENMOD, continuités cyclables, PIA

- **Les programmes « certificats d'économie d'énergie » (CEE)**
- **Les offres de financement de la Banque des territoires**

- Crédits d'ingénierie, « Mobi-prêts », aides au démarrage des PPP

Comment financer la compétence mobilité ?

Mobiliser les leviers financiers à la disposition des communautés de communes

- **Favoriser les économies d'échelles en mutualisant la compétence d'organisation de la mobilité à une échelle plus large que l'EPCI (PETR, SM)**

- Peut se traduire par l'opportunité d'organiser un service régulier, éligible au VM
- Possibilité de moduler le VM par EPCI

Que se passe-t-il lorsqu'une communauté de communes ne devient pas AOM ??

La région devient AOM locale en lieu et place **de la CC** à compter du **1er juillet 2021**

La CC ne peut plus mobiliser certains leviers

- Versement mobilité
- Organisation de service
- Partie-prenante obligatoire du contrat opérationnel de mobilité
- Dispositifs d'accompagnement visant les AOM (notamment financiers)

La CC peut néanmoins agir via ses compétences « aménagement », « voirie », « action sociale »

Que se passe-t-il lorsqu'une communauté de communes ne devient pas AOM ??

La région devient AOM locale en lieu et place de la CC à compter du 1er juillet 2021

- La région dispose de tous les leviers d'action d'une AOM locale, à l'exclusion du versement mobilité
- La région réunit le comité des partenaires
- Une commune qui organisait déjà un service peut le poursuivre, mais ne peut pas en créer un autre

La CC peut redevenir AOM après 2021 si

- Elle fusionne avec un ou plusieurs EPCI
- Lors de la création ou de l'adhésion à un SM mobilité

TABLE RONDE VIRTUELLE

Laurent VERDIER
Responsable de service, direction des transports
Région Hauts-de-France

Magalie FOURMESTRAUX
Directrice adjointe de l'aménagement, Communauté de Communes Pévèle Carembault

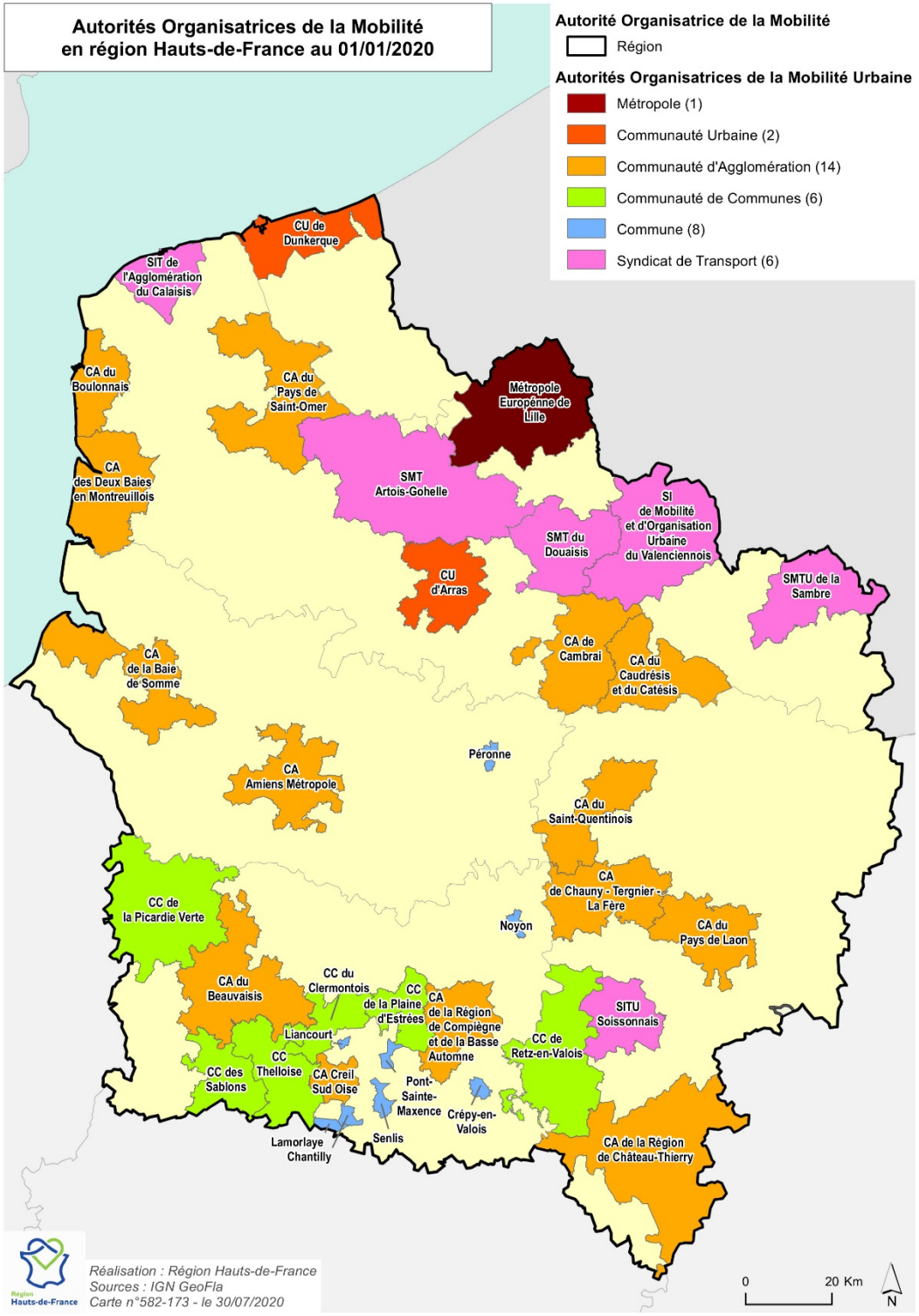

AOM Hauts-de-France

29 EPCI possédant la compétence transport ou l'ayant déléguée à un syndicat

64 EPCI ne possédant pas la compétence

Compétence mobilité des EPCI des Hauts-de-France

- Sur les 3 810 communes en HDF, 1 113 (29%) sont incluses dans le ressort des AOM

- 46% des communes des AOM (soit 511) sont desservies par les transports collectifs urbains réguliers

- 1,6 millions de personnes soit 71% des actifs travaillent hors de leur commune de résidence (chiffres INSEE 2016) ce qui représente un record à l'échelle nationale (par exemple 69 % en Île-de-France)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

TABLE RONDE VIRTUELLE

Laurent VERDIER

Responsable de service, direction des transports

Région Hauts-de-France

TABLE RONDE VIRTUELLE

Magalie BOYEZ-FOURMESTRAUX

Directrice adjointe de l'aménagement, Communauté de Communes Pévèle Carembault

Le territoire :

- **EPCI au sud de la MEL et au carrefour des agglomérations de Douai, Valenciennes et Tournai**

- **38 communes**

- **97 000 habitants**

- **Pas AOM = posture AOM**

- **Compétence : action en faveur d'une meilleure mobilité**

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La « culture mobilité » en Pévèle Carembault

Quelle sensibilisation des élus au fil du temps ?
Quelle « culture » mobilité ?

- **2014:** Débat public auprès des habitants: la mobilité apparaît comme une priorité forte
- **2016: étude « transports et mobilité », TTK**
- **2017 :** délibération de coopération avec la MEL sur la mobilité
- **2018:** délibération cadre pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité

DIAGNOSTIC
CONSTAT
ENJEUX
STRATEGIE

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les sujets à enjeux : trajets domicile-travail

- 70% des actifs de la CCPC travaillent à l'extérieur du territoire , 84% d'entre eux se rendent sur la MEL
- Des flux importants vers le Sud et l'Est de la Métropole
- Engorgement des axes structurants sur le territoire
- Un faible report modal 7 %
- Un potentiel de flux « internes » à la CCPC

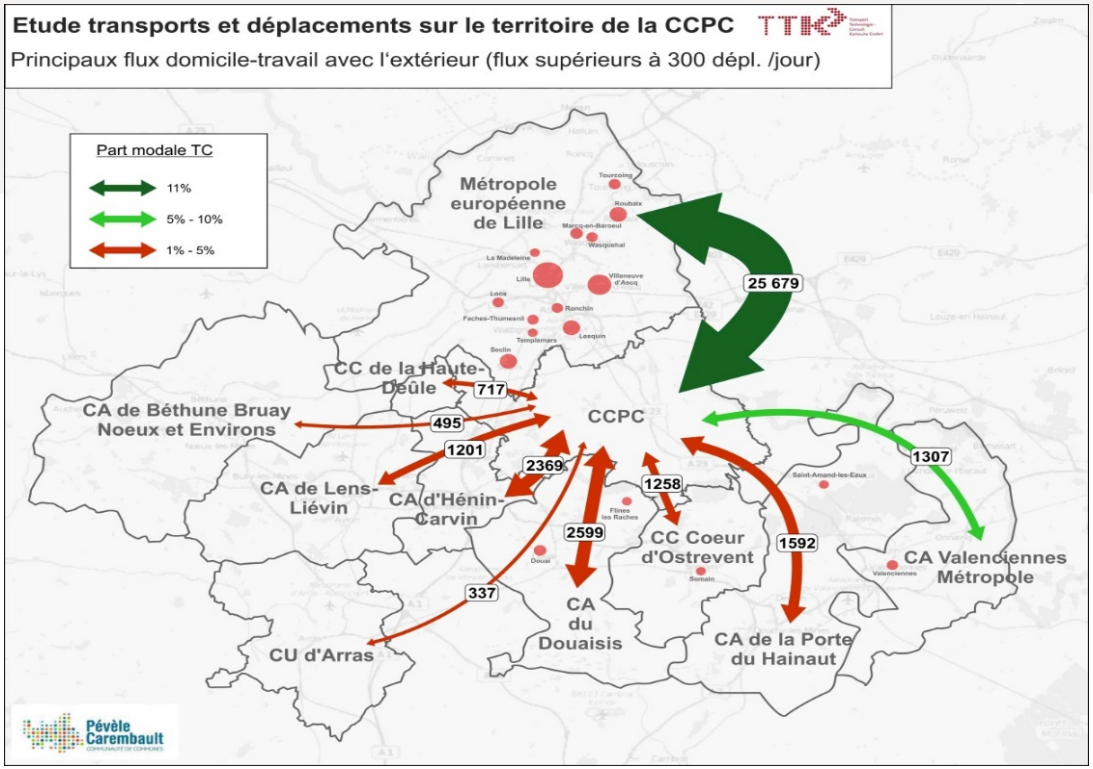

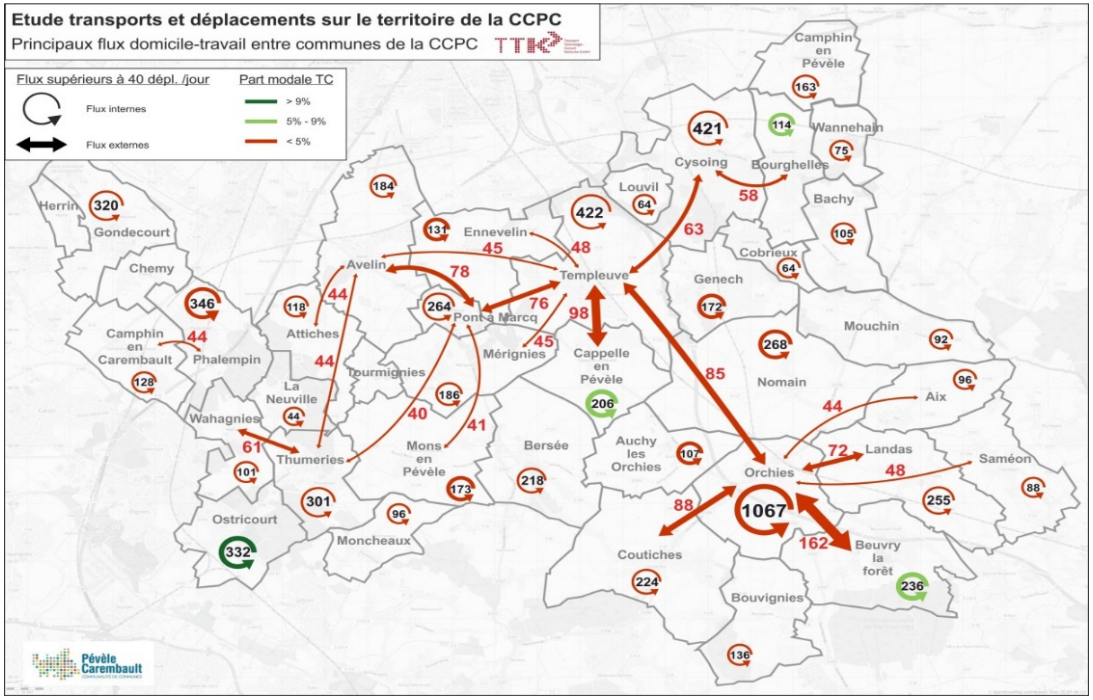

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les sujets à enjeux
Une bonne desserte ferroviaire à exploiter

- Bonnes portes d'entrée sur la métropole et les agglomérations voisines
- Attractivité intercommunale des gares
- Possibilité d'amélioration de l'accessibilité, et notamment de l'intermodalité des gares du territoire (parfois pas d'arrêt de bus à la gare)

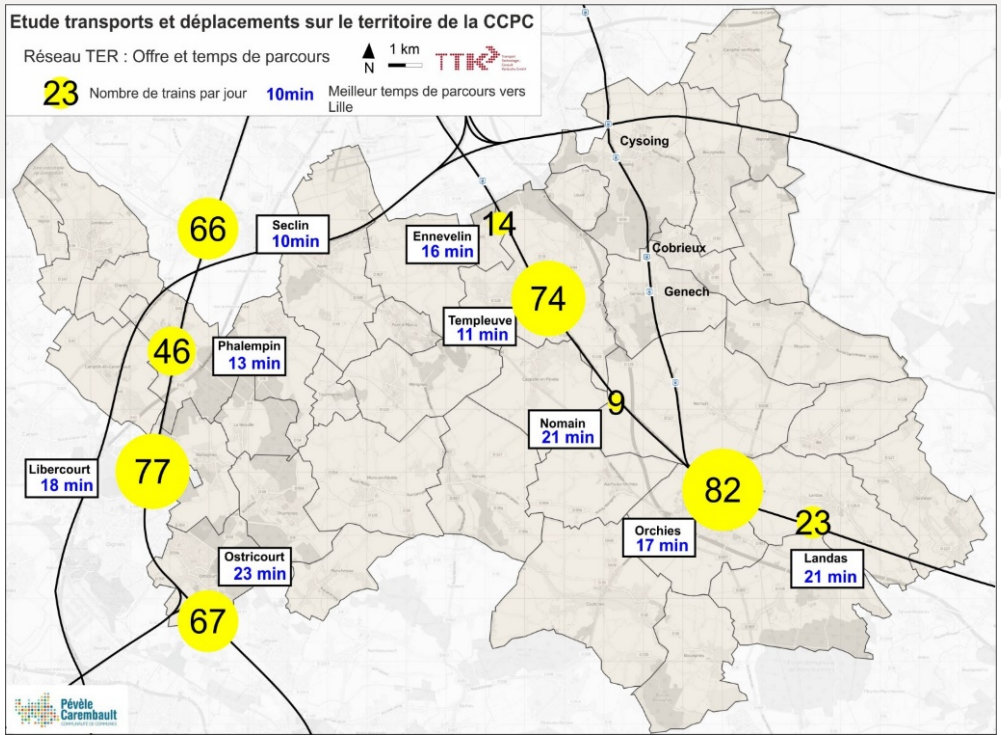

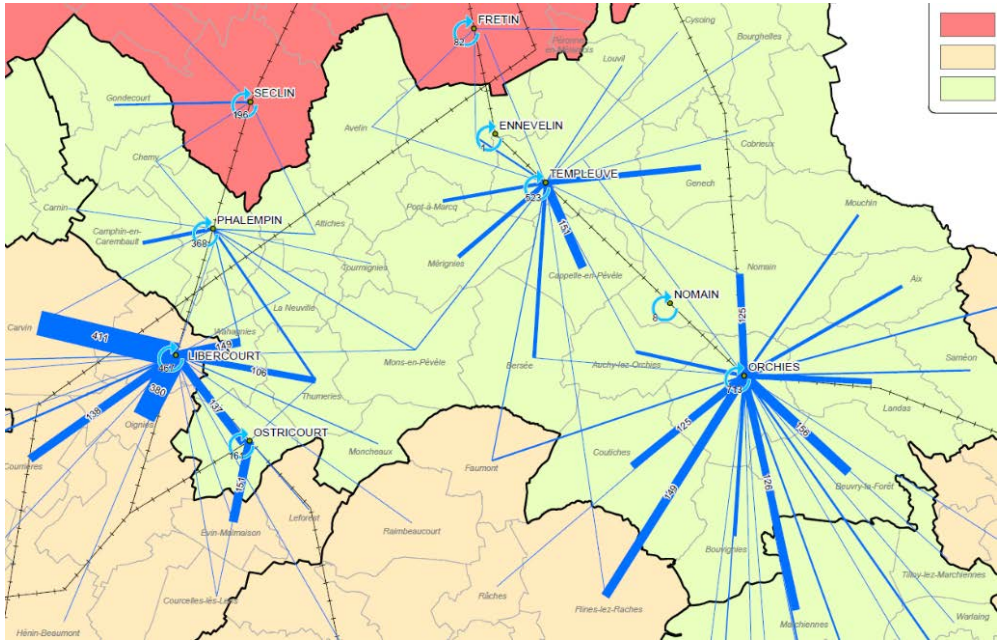

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les sujets à enjeux : Le réseau bus peu utilisé

- Une organisation radiale du réseau vers la métropole > mode non concurrentielle à la voiture particulière > peu de communication
- 75 % des usagers des bus sont des scolaires
- La seule alternative EST OUEST étant les navettes Pév Ailes

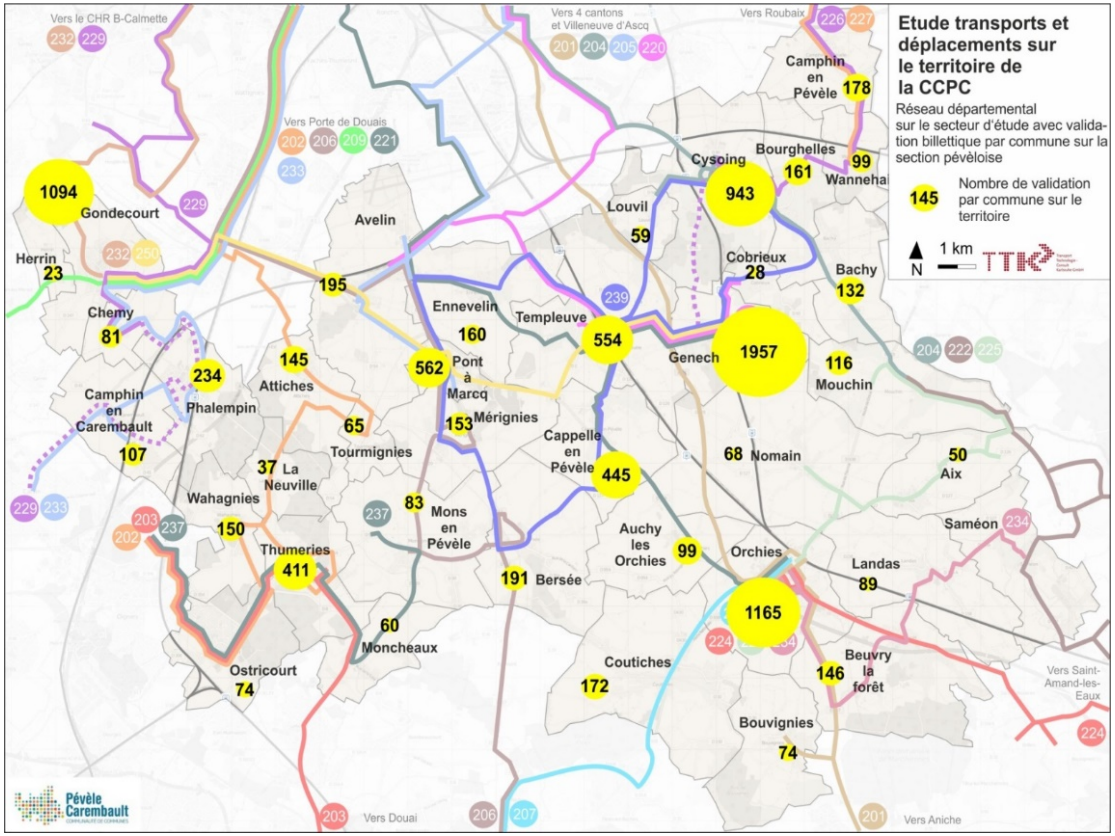

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présentation générale de la stratégie

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les enjeux issus du diagnostic

Délibération cadre : stratégie

- Enjeu 1 : Développement de l'intermodalité sur les gares TER
- Développement des navettes de rabattement vers les gares
- Évolution des lignes de cars du réseau Arc-en-Ciel
- Rabattement vers les gares TER en vélo
- Travail avec les territoires voisins

- Enjeu 2 : Amélioration de l'accessibilité à la MEL par le car
- Lignes express aux heures de pointe sur les axes structurants Nord-Sud avec un temps de parcours compétitif face à la voiture

- Enjeu 3 : Développement des mobilités alternatives
- Recommandation de nouveaux aménagements cyclables
- Organisation du covoiturage
- Promotion du télétravail et du coworking

- Enjeu 4 : Réponse aux besoins de mobilité des entreprises et des salariés
- Amélioration de la desserte des zones d'activités du territoire

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les actions « mobilité » en Pévèle Carembault

Les actions mobilité engagées :

Intermodalité :

- 11 450 000 € : Aménagement du pole d'échanges de Templeuve
- 40 000 € : Etude de faisabilité : aménagement des pôles d'échanges d'Ostricourt, Phalempin et Orchies, 3 000 000 € de travaux en 2020 (financement Région, FEDER, DSIL…)
- 50 000 € : gratuité des navette Pév'Ailes

Covoiturage :

- 370 000 € : Aménagement de l'aire de covoiturage de la Croisette et d'Orchies
- Réponse AMI « French Mobility » financement ADEME 100 000 euros PEV MEL
- Réflexion covoiturage sur l'ensemble du territoire

Modes doux :

- Réalisation d'un schéma cyclable
- Dispositif d'aide a l'achat de vélo électrique

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les actions « mobilité » traduites en planification

SCOT et Intermodalité :

- Déclinaison de l'armature urbaine :
- Templeuve et Orchies : villes d'appui et développement de l'urbanisation autour de la gare
- Ostricourt, Phalempin : villes relais avec un développement maitrisé

Pré PADD :

- Réflexion sur les actions « mobilité » menées et la planification des zones économiques
- Sensibilisation des maires sur la corrélation « mobilité »/ « habitat »/ « développement économique »
- Arrêt des zones commerciales en périphérie et renforcement du linéaire commercial de centre bourg
- Positionnement sur les modes doux et intégration du schéma cyclable

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Présentation générale des projets
Zoom covoiturage, pôles d’échanges et schéma cyclable

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pourquoi une solution de covoiturage ?

- Des axes bien identifiés avec des flux importants
- Une solution complémentaire aux actions déjà mises en œuvre par les deux territoires

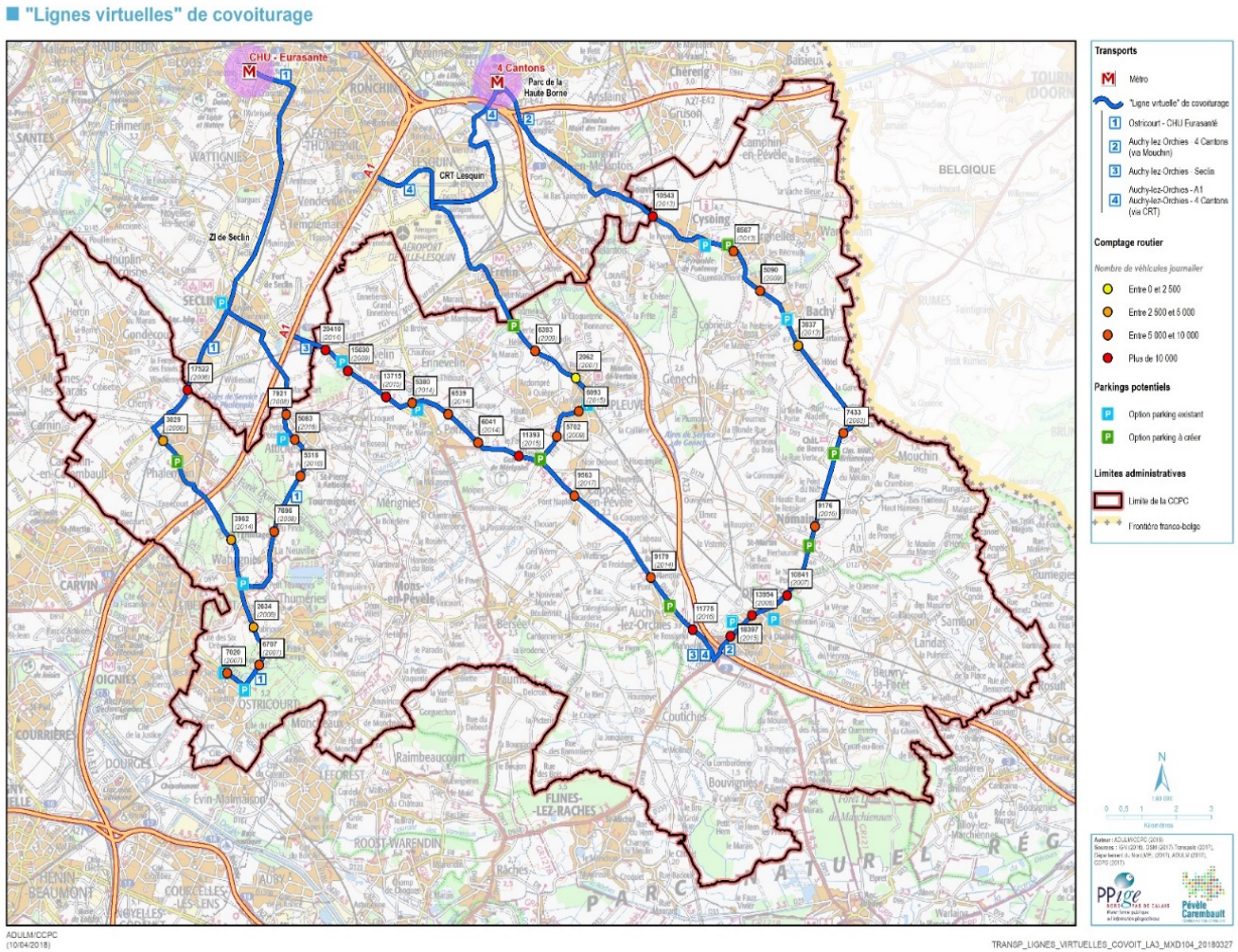

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'émergence du projet

- Un projet co-construit pour prendre en compte de manière pragmatique les besoins du territoire :

- **23 janvier 2018 : Atelier « Territoires et mobilité »,** animé par i-viaTIC sur le thème du **covoiturage domicile –travail** Dans le public : MEL, CCPC, chercheurs, Dans le privé : représentants d'entreprises, habitants…

  12 juillet 2018: Atelier spécifique sur l'identité du service et le système d'incitation

- **AMI French Mobility –Tenmod**, « territoire d'expérimentation de nouvelles mobilités durables »

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Labellisé par
FRENCH MOBILITY

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet Pev'MEL

Développer une offre de lignes de covoiturage entre les territoires de la Communauté de Commune Pévèle Carembault (CCPC) et de la Métropole Européenne de Lille (MEL)

Proposer un **parcours intégré** à l'usager grâce à:

- une **présentation unique des offres** existant sur le territoire
- une **animation mutualisée** entre les différentes autorités organisatrices et opérateurs
- Une étude faisabilité d'une voie de covoiturage sur A1 pouvant être prise en charge par la DIR Nord mais dans un calendrier après 2020

87 places de covoiturage aménagées en 2019

Majorité sur des parkings existants soit public (places, écoles, équipements comme le PACBO)

Soit privés : collaboration des enseignes commerciales comme E Leclerc et Match)

+ aire de la Croisette

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Des animations et incitations :

Tractage Flyers	Réunions publiques
ORCHIES: braderie + centre commercial	*10 septembre:* TEMPLEUVE
BACHY: braderie	*11 septembre:* BACHY
CYSOING: Match	*12 septembre:* CYSOING
TEMPLEUVE: braderie + E Leclerc	*14 septembre:* ORCHIES
ENNEVELIN: dans bulletin municipal	*16 septembre:* PONT-A-MARCQ
PONT-A-MARCQ: braderie + Intermarché	*17 septembre:* NOMAIN
AVELIN: zone commerciale O'tera/Chronodrive	*17 septembre:* ENNEVELIN
LANDAS: braderie	*19 septembre:* MOUCHIN
	01 octobre: AVELIN

Relais dans les écoles, les centres aérés, les articles presse, réseau internet, France bleu…

participation de Hauts-de-France Mobilités dans les animations via Mobicoop

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Et hors territoire :

-Déclinaison de l’identité PASS PEV MEL aux points d’arrêts coté MEL (ex Bouvines, arrêts de bus)…

-Aire de covoiturage de Fretin en projet

-Communication autour du projet dans la ZA Haute Borne et CRT de Lesquin

-Parution dans la revue MEL d’octobre

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aménagement des pôles d’échanges

Templeuve

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aménagement des pôles d’échanges

- Ostricourt

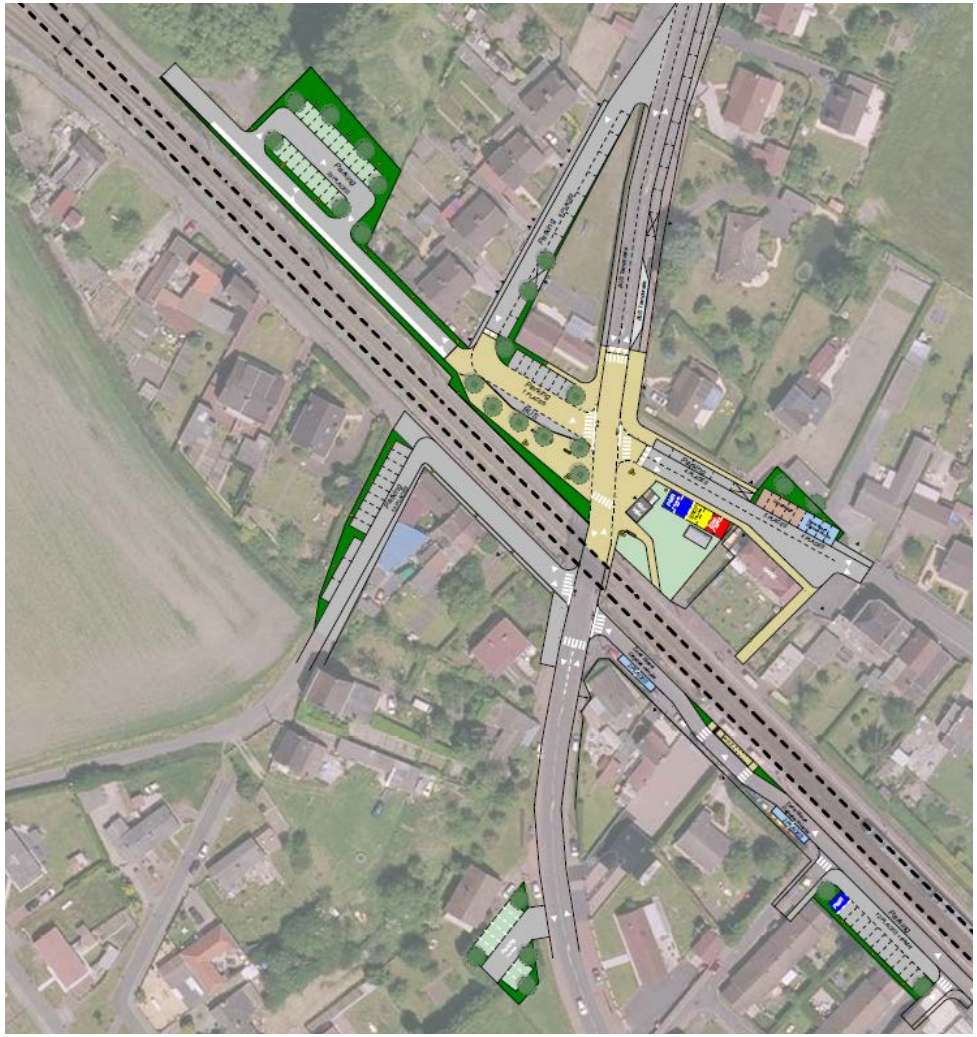

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aménagement des pôles d’échanges

- Phalempin

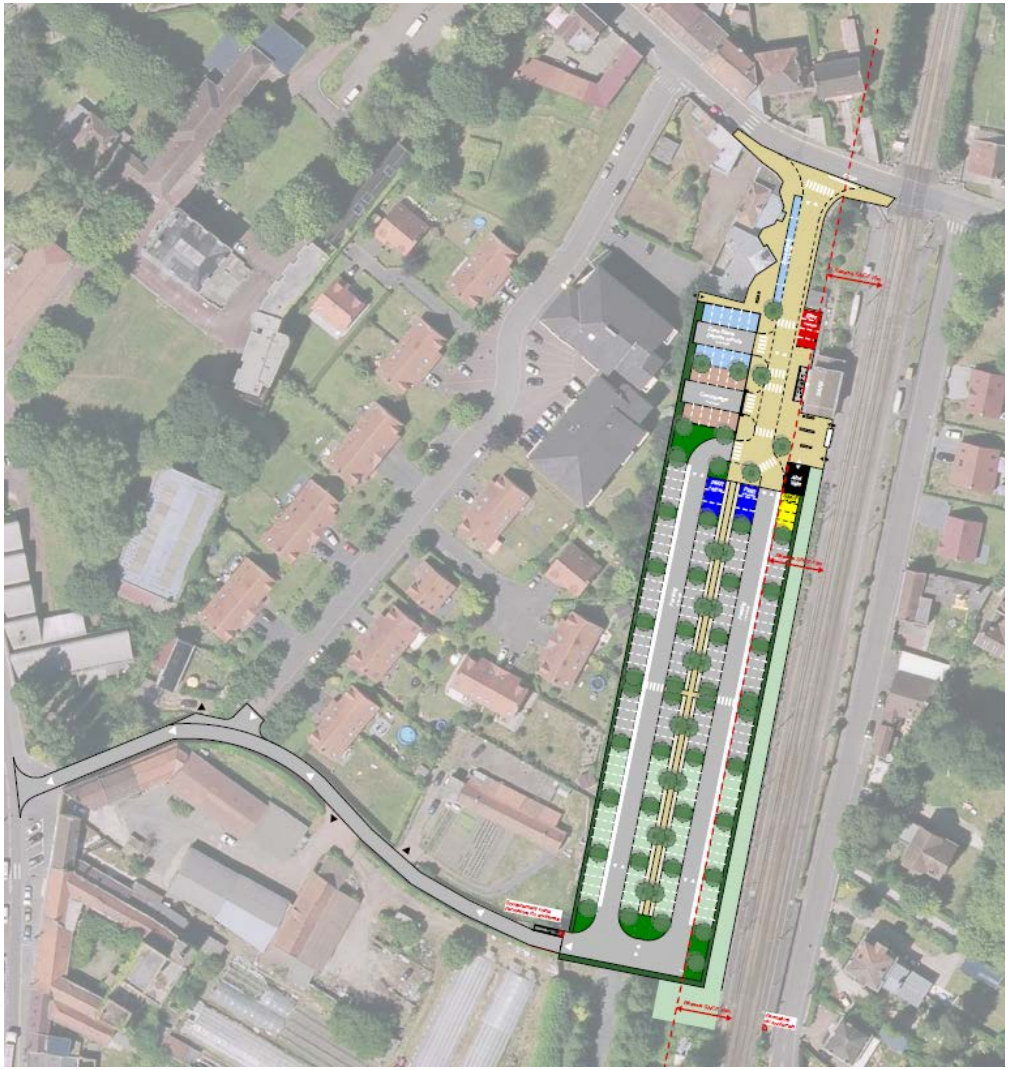

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Aménagement des pôles d’échanges

- Orchies

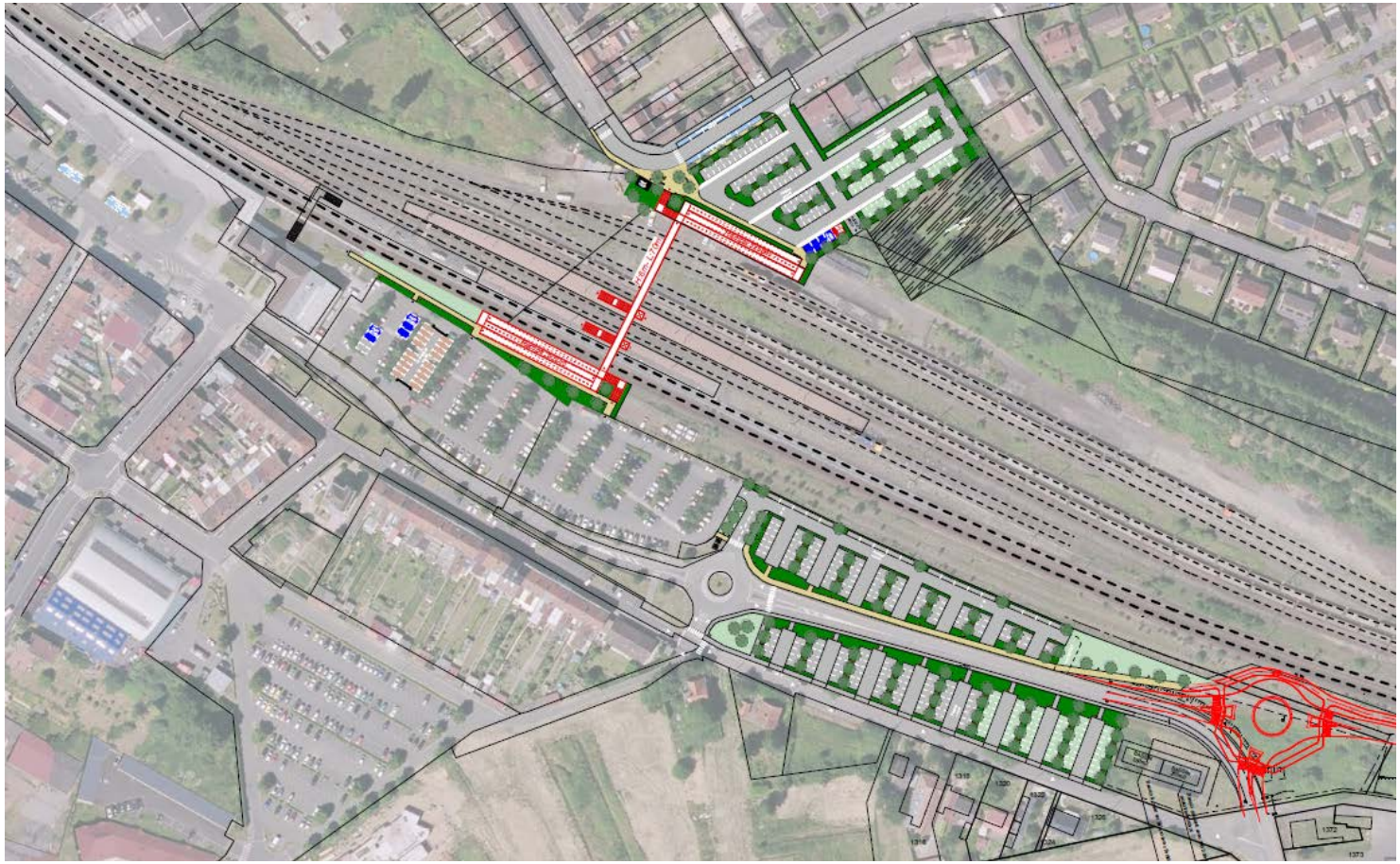

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Schéma cyclable

En cours de validation et selon les principes suivants :

- Le rabattement vers les gares et pôles d'échanges,
- Le rabattement vers les établissements scolaires,
- Les liaisons vers les équipements communautaires,
- Les liaisons vers les services et les commerces de centre-bourg,
- Les liaisons inter-bourg.

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Gouvernance des projets mobilité, Echanges avec les partenaires :

Région :
-Mise en place des navettes de rabattement sur les pôles d'échanges en cohérence avec les horaires de train > Région finance l'investissement et l'exploitation, CCPC finance la gratuité pour les usagers.
-Financement d'une partie des travaux d'aménagement des pôles d'échanges via les fonds régionaux et européens.
-Pilotage de l'étude de requalification de la ligne Ascq Orchies (financée et partagée par l'Etat, la MEL et la Pévèle Carembault)

Département :
-Développement du schéma cyclable en cohérence schéma cyclable départemental
-Financement d'une partie des aires de covoiturage
-Réponse a des appels à projet

MEL, Ilevia, Hauts de France Mobilité :
PEV MEL

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Quel intérêt / inconvénients pour la compétence AOM ?

Avantages :

- **Faire face au risque de ne plus mettre en œuvre les actions engagées > Connaissance plus fine du territoire**, travail de dentelle, à poursuivre à destination de nos entreprises (pas encore fait)

- **Besoin d'animation et de communication locale >** enjeu de faire connaitre les moyens de transport existants, actions de communication et d'information plus pertinentes à l'échelle territoriale

Freins à lever :

- **Calendrier serré :** besoin de faire connaître aux nouveaux élus la feuille de route mobilité CCPC puis de les sensibiliser à l'intérêt de prendre la compétence

- **Le recalibrage des offres en TC et d'éventuels partenariats (ex MEL) :** prendre la compétence pour améliorer et faire connaître l'offre, conventionner avec les agglomérations voisines pour la création de lignes à cheval sur deux territoires, de lignes en site propre…

- **Le financement :** Question du VM pour les entreprises du territoire mais pour quelle offre, quels transferts de charge possible avec la région.

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Quel méthode / calendrier pour la compétence AOM ?

Méthode :

- **Rencontrer les partenaires :** Région, Etat, DREAL

- **Sensibiliser les élus :** feuille de route actuelle + loi LOM + travail pour l'amélioration des TC dans un second temps

Calendrier :

- **Calendrier technique :** travail en cours avec les partenaires pour éclairer les élus,

- **Calendrier politique :** présentation des éléments en direction/ exécutif / maires. Mise en perspective avec les capacités budgétaires de la collectivité

- **Calendrier règlementaire :** prise de compétence le 31 mars 2021 > 1 hypothèse en suspend : uniquement sur les actions déjà engagées dans un premier temps pour laisser le temps au travail technique de déploiement de l'offre en transports en commun sur le territoire, de réflexion sur les aspects organisationnel, financiers, calendrier….
  En tant qu'AOM, cela permettra à la CCPC d'être à la table des négociaitions.

Pévèle Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le temps des questions/réponses

Un document « questions/réponses LOM » sera mis en ligne après le webinaire sur la page régionale du site France mobilité :

https://www.francemobilites.fr/actualites/cycle-webinaires-sur-la-lom-dans-les-hauts-france

Pour aller plus loin sur la LOM avec le CNFPT

E-communauté CNFPT « mobilité déplacements transport »
https://e-communautes.cnfpt.fr/

- Capitalisation de ressources
- Agenda : actions partenariales sur les territoires + webinaires sur la mobilité

Production de ressources

- Podcasts sur le volet gouvernance de la LOM
  Inscription - Code SXOM2 001
  Accès libre sur Fréquence T (webradio CNFPT)
- **Mini-mooc** « mobilité » sur Fun-mooc

Possibilité d'accompagnement sur-mesure (formations union ou intra) – Voir avec vos référents locaux du CNFPT

Merci pour votre participation

Nous vous attendons nombreux lors des prochains webinaires :

28 septembre 2020 : La LOM comme levier pour développer le système vélo

3 novembre 2020 : Promouvoir une mobilité plus durable des salariés avec la LOM

Cette présentation sera mise en ligne
après le webinaire sur la page régionale du site France mobilité :
https://www.francemobilites.fr/actualites/cycle-webinaires-sur-la-lom-dans-les-hauts-france
ainsi qu'une « fiche ressources LOM »

Informations sur le Challenge de la mobilité Hauts-de-France

https://www.challenge-mobilite-hdf.fr/